



Service Secrétariat Général

Dossier suivi par : H. CHERON
Objet : Convocation au conseil municipal

Saint-Avé, le 14 septembre 2023

Cher(e)s Collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le :

Judi 21 septembre 2023 à 19h00

Salle Jean Langlo, en Mairie de SAINT AVE

Il est précisé qu'il sera procédé à une retransmission en direct de l'intégralité des débats (au moyen de Facebook live).

Vous trouverez, ci-joint, les projets de délibérations qui vous seront soumis :

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2023

I – Projets de délibérations :

URBANISE - FONCIER

1. CRAC 2022 de la ZAC de Beau Soleil et avenant à la concession
2. Contrat de mixité sociale
3. Dénomination de rue derrière le cimetière

CONDUITE D'OPERATIONS

4. Validation de l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation et l'extension de la maison communale située rue du 5 août 1944
5. Conventions avec Orange et Morbihan Energie pour le financement et la réalisation de travaux coordonnés d'effacement de réseaux électriques, de télécommunication et de rénovation de l'éclairage public secteur de Kerozer

FINANCES

6. Versement d'une avance de trésorerie au CCAS

PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE

7. Activités et prestations du service enfance jeunesse : extension tarif accueil garderie 2023/2024

MEDIATHEQUE

8. Règlement intérieur de la ludothèque

Mairie
Place de l'hôtel de Ville
B.P.40020
56891 Saint-Avé Cedex

Tél. 02 97 60 70 10
Fax 02 97 44 58 91
mairie@saint-ave.fr

saint-ave.fr

Tout courrier devra être impersonnellement adressé à Madame Le Maire

AFFAIRES GENERALES

9. Rétrocession concession ARNOULIN

RESSOURCES HUMAINES

10. Modalités de mise en œuvre des titres restaurant
11. Contrat groupe CDG – Risque statutaire
12. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG56
13. Modification du règlement intérieur – Titre 1 – Organisation du travail et dispositions particulières
14. Modification du tableau des effectifs suite au départ en mutation d'un agent
15. Contrat d'apprentissage

II - Informations :

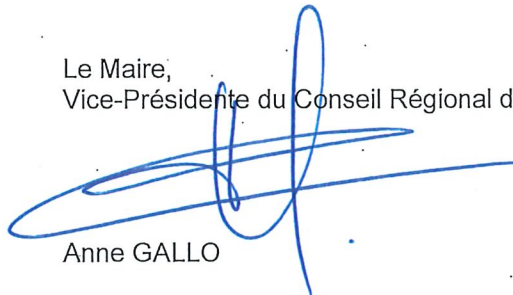
- Décisions prises par Madame le Maire sur délégation du conseil municipal

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Cher(e)s collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous.

Le Maire,
Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne



Anne GALLO